



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 18 février 2021.

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers, sont tenues de les payer selon les échéances ci-après énumérées.

Pour plus de précisions, mentionnons que :

- Les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement, le 23 mars 2021.
- Les comptes de taxes de 300\$ et plus sont payables en trois (3) versements égaux, les 23 mars, 23 juin et 23 septembre 2021.
- Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.
- Toute taxe, compensation ou versement impayé à la date d'échéance portera intérêt au taux de 18% l'an qui sera calculé sur une base journalière.
- Le paiement de ces factures peut être fait par paiement électronique, dans les institutions financières, par carte débit, Visa ou MasterCard, par la poste (chèque) ou au comptoir de l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 18^e jour de février 2021.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Lac-du-Cerf certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Web de Lac-du-Cerf et en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures de l'après-midi, le 18^e jour de février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 février 2021.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière